

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2024

**CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AUX VIOLENCES COMMISES
DANS LES SECTEURS DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL, DU SPECTACLE VIVANT, DE
LA MODE ET DE LA PUBLICITÉ - (N° 308)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Petex

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , qu'elles soient physiques, psychologiques, morales ou économiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à examiner les différentes formes de violences auxquelles les adultes peuvent être exposés dans des secteurs tels que le cinéma, l'audiovisuel, la mode et la publicité. Ces violences peuvent revêtir plusieurs formes : harcèlement moral ou sexuel, abus de pouvoir, exploitation économique, ou encore intimidations psychologiques.

L'objectif est de dresser un état des lieux exhaustif de ces violences, afin d'en comprendre les causes, d'identifier les défaillances dans les dispositifs de protection actuels et de proposer des solutions pour mieux protéger les professionnels concernés.